Equans
Société par actions simplifiée au capital de 2.150.453.580 euros
Siège social : 49, rue Louis Blanc, 92400, Courbevoie
892 318 312 R.C.S. Nanterre

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 31 DECEMBRE 2025

[...]

DEUXIEME DECISION

Constatation de l'augmentation de capital de la Société par émission d'actions de préférence dites « Actions P4 » et modification corrélative des statuts de la Société

Le Président, conformément à la Décision du 20 octobre 2024 et en conséquence de l'adoption de la première décision qui précède :

- **constate** que le capital de la Société est augmenté d'un montant de 31.120 euros, pour le porter à 2.150.453.580 euros, par l'émission de 3.112 actions de préférence dites « Actions P4 » nouvelles d'une valeur nominale de dix (10) euros chacune, entièrement libérées ;

- **décide** de modifier l'article 6 (Capital social) des statuts de la Société comme suit :

« *ARTICLE 6 : CAPITAL SOCIAL*

Le capital est fixé à 2.150.453.580 *(deux-milliards-cent-cinquante-millions-quatre-cent-cinquante-trois mille-cinq-cent-quatre-vingts) euros. Il est divisé en deux-cent-quinze-millions-quarante-cinq-mille-trois-cent-cinquante-huit (215.045.358) actions, réparties comme suit :*
- *214.556.742 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 (dix) euros, entièrement libérées (les « Actions Ordinaires ») ; et*
- *488.616 actions de préférence dites « Actions P4 » d'une valeur nominale de 10 (dix) euros chacune, entièrement libérées (les « Actions P4 »).* »

[...]

* * *

Extrait certifié conforme à l'original

Le Président
Monsieur Jérôme Stubler